



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2941**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Habitat et logement social - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 29 rue Saint-Pierre de Vaise

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

**Commission permanente du 4 mars 2019****Décision n° CP-2019-2941**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Habitat et logement social - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 29 rue Saint-Pierre de Vaise**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-08-21-R-0635 du 21 août 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente :

- d'un immeuble en R+3 sur rue Saint Pierre de Vaise à l'angle de la rue des Nouvelles Maisons, comprenant un local commercial, d'une surface utile de 73,28 m<sup>2</sup> et 4 logements d'une surface utile totale de 186,54 m<sup>2</sup>,
- d'un immeuble en R+1 sur rue des Nouvelles Maisons, comprenant un logement d'une surface utile de 26,55 m<sup>2</sup>,
- de la parcelle de terrain de 127 m<sup>2</sup> sur laquelle sont édifiées ces constructions,

le tout étant cadastré BS 39 et situé 29 rue Saint Pierre de Vaise, à Lyon 9°.

Ce bien a été acquis pour un montant de 630 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SCA Foncière d'habitat et humanisme, en vue produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 76,17 m<sup>2</sup> et 2 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 136,92 m<sup>2</sup> et d'un local commercial d'une surface utile de 73,28 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Commune de Lyon qui en compte 21,48 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'habitat et humanisme, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 630 000 €, admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SCA Foncière d'habitat et humanisme a la jouissance du bien depuis la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole, intervenue le 21 décembre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 9 octobre 2018 figurant en pièce jointe ;

### DECIDE

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 630 000 €, à la SCA Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble cédé occupé, cadastré BS 39, situé 29 rue Saint Pierre de Vaise, à Lyon 9°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant total de 630 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.**